

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DRH 30 Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent SNCF auprès de la Ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifiée, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet en date du 28 mai 2019, par lequel Madame le Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la Société Nationale de Chemins de fer Français (SNCF) auprès de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec Madame la Directrice des Ressources Humaines de la Société Nationale de Chemins de fer Français (SNCF) l'avenant à convention dont le texte est joint au présent projet, fixant les modalités de mise à disposition, d'un agent de la SNCF auprès de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO